RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Président

Nantes, le 24 FEV. 2017

DTM/BR/NBa/SL/2017-02-2188

Madame Ilaria CASILLO
Présidente
Commission particulière du débat public
28, Boulevard Henri-Paul Schneider
71200 LE CREUSOT

Madame la Présidente,

Dans le cadre du débat public en cours sur le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), la Région des Pays de la Loire souhaite réaffirmer sa position sur cette opération qu'elle soutient depuis de longues années notamment à travers l'association Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO).

Au-delà du cahier d'acteurs produit par cette dernière auquel la Région Pays de la Loire souscrit en tant que membre de l'association, je tenais à vous faire part de l'intérêt particulier porté à ce projet.

Située sur la façade Atlantique, la Région des Pays de la Loire s'affirme comme une région maritime et souhaite également développer ses relations avec les régions situées sur une transversale Est-Ouest et avec l'Europe. La Région accompagne les projets favorisant la multimodalité afin de répondre aux impératifs de développement durable et pour étendre la zone d'influence commerciale du port de Nantes Saint-Nazaire. Elle a en effet défini une stratégie en faveur du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et l'assurance d'une bonne desserte terrestre, notamment ferroviaire, est un enjeu essentiel pour garantir sa compétitivité.

La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) présente un intérêt stratégique pour développer l'hinterland du port de Nantes – Saint-Nazaire vers l'Est. Il s'agit d'une alternative au passage par la Grande ceinture sud de Paris entre le réseau atlantique et le réseau Sud-Est, aujourd'hui saturé. Elle offrira plus de souplesse pour les plages-horaires et un temps de parcours réduit sur certaines liaisons. Cette ouverture vers l'Est permettra de capter des trafics maritimes qui passent aujourd'hui par les ports de la rangée nord-européenne.

.../...

1, rue de la Loire - 44966 Nantes cedex 9 - tél : 02 28 20 50 00 - president@paysdelaloire.fr

Au stade actuel des études, le coût du projet complet soumis au débat est estimé à 560 millions d'euros alors que seulement 247 millions d'euros sont inscrits au CPER Bourgogne 2015-2020, nécessitant un phasage et de définir des priorités. Dans ce contexte financier, la Région des Pays de la Loire considère que la priorité est l'achèvement de l'électrification Nevers-Chagny pour éviter la rupture de charge et rendre l'axe compétitif par rapport à d'autres itinéraires aussi bien pour les voyageurs que pour le fret, avec pour ce dernier, la nécessité de disposer des gabarits ferroviaires compatibles avec le développement de liaisons internationales.

Afin de mobiliser des fonds européens, la Région des Pays de la Loire continue à agir pour que cet axe soit inscrit dans les priorités européennes. En effet, bien que l'axe VFCEA figure sur le réseau central du Réseau Trans-Européen de Transport, la Commission européenne ne prend pas suffisamment en compte ce projet. Il devrait figurer sur le corridor ferroviaire atlantique, au titre de la desserte du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire, port lui-même inscrit sur le réseau central du Réseau Trans-Européen de Transport. Cela prive le projet de financements européens, pourtant essentiels pour le faire aboutir. La Région des Pays de la Loire, qui assure la présidence de la Commission Arc Atlantique, continue de défendre l'inscription de la desserte ferroviaire Est-Ouest dans les programmes européens.

Enfin, je souhaite rappeler que ce projet est dans la continuité des actions menées par la Région des Pays de la Loire sur la partie ligérienne de la VFCEA et en particulier l'axe Nantes-Angers, le plus saturé. 37 M€ sont ainsi inscrits dans le CPER 2015-2020 pour améliorer la capacité et les conditions d'exploitation sur cette véritable épine dorsale ferroviaire de la région qui viennent s'ajouter aux 17 M€ engagés sur le précédent CPER.

Ainsi, les efforts de la Région des Pays de la Loire en faveur de la VFCEA se poursuivent de manière soutenue pour atteindre des objectifs communs à plusieurs territoires d'amélioration de l'ensemble de l'axe. Par conséquent, je souhaite que l'issue de ce débat permette d'engager rapidement les prochaines étapes d'une première phase du projet compte tenu des contraintes financières constatées.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Bruno RETAILLEAU